

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

EUROVIA REIMS
EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE
ZI LA POMPELLE BP 107

51684 REIMS CEDEX 2

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
27/02/2026	F01260200104	410353	F01260200104	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	A154FAI2151011 BOULT/SUIP					
PJMORXE350	MORTIER 0/1 CEM2 350	1	M3	127.00	127.00	20 %
PJMORXX350	MORTIER NORMAL CEM2 350	1	M3	120.50	120.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	2	UN	1.50	3.00	20 %
506	TAXE CARBONE	2	UN	1.50	3.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	2	UN	2.50	5.00	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/04/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	258.50 €
Total TVA :	51.70 €
Total TTC :	310.20 €
RESTE A PAYER :	310.20 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260200104	F01260200104	27/02/2026	410353	EUROVIA REIMS

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : D-BOULT A154FAI2151011 BOULT/SUIP						
26/02/2026	004417743	410353	PJMORXE350	MORTIER 0/1 CEM2 350	1	M3
26/02/2026	004417752	410353	PJMORXX350	MORTIER NORMAL CEM2 350	1	M3